

RÈGLEMENT D'EXAMEN

			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue dans un établissement privé Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 : économie-droit	U11	1	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 12 : mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2 - Gestion administrative des relations avec le personnel	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel	3 h	CCF
E3 - Pratiques professionnelles de gestion administrative Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	10					
Sous-épreuve E 31 : gestion administrative des relations externes	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 : gestion administrative interne	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	45 min	CCF
Sous-épreuve E 33 : gestion administrative des projets	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 34 : prévention-santé-environnement	U34	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	4					

Sous-épreuve E41 : langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5 - Épreuve de français et histoire-géographie-éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 : français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 : histoire-géographie-éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2) : langue vivante	UF1		Ponctuel oral 20 min (1)		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral 20 min (1)

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celles choisies au titre de l'épreuve obligatoire.